

L'ESSENTIEL DE L'INFO

MESURES CATÉGORIELLES LOPMI et PLF 2022/2023 : UNE ÉTAPE FRANCHIE



Devant les retards concernant la mise en œuvre des avancées obtenues lors de la LOPMI et du PLF 2022/2023 (7ème échelon de commandant, 11ème échelon de capitaine, etc), le SCSI avait saisi le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas GUERINI afin qu'une procédure d'urgence mette un terme à cette situation incompréhensible qui lèse les officiers de police.

Dans sa réponse du 27 mars 2023, le ministre nous indique que ses services travaillent afin que ces mesures annoncées au printemps 2022 puissent prendre effet avant le 1er juillet 2023.

INFO DERNIÈRE MINUTE : le nouveau décret statutaire du corps de commandement a été validé par la DGAFP et se trouve maintenant à l'étude du Conseil d'Etat, dernière étape avant sa parution.

Le SCSI poursuit son combat afin que ces avancées bénéficient au plus vite au plus grand nombre d'officiers.

GESTT : POURSUITE DU DÉPLOIEMENT

La DRCPN réunissait début mars 2023 l'ensemble des organisations syndicales afin de faire un point d'étape concernant l'application GestTT. Si des problématiques demeurent, l'outil n'en est pas moins en voie d'amélioration. Courant 2023, de nouveaux services de police seront concernés par le déploiement du logiciel, avec tout d'abord une vague de 20 000 agents le 1er avril 2023 (DCSP : 01-03-15-17-18-19-21-22-25-2A-2B-30-31-33-35-36-37-42-43-52-53-54-55-57-64-66-68-72-79-80-81-83-86-88-89-90 DCSP Centrale Paris/ DZPJ Sud Est /Solde DRCPN - >148 agents) portant ainsi le nombre d'utilisateurs à 45 000 agents. Deux autres vagues devraient suivre aux 1er juillet et 1er octobre.

À noter qu'une assistance utilisateurs sera assurée 24h/24h par le CNAU, ce service ayant été renforcé à cet effet.

Le SCSI espère que les corrections apportées aux nombreux bugs informatiques et les nouvelles mesures d'assistance permettront enfin de mieux accompagner le déploiement de GestTT.



LE SCSI : DES RÉSULTATS CONCRETS POUR LES OFFICIERS !

ASSISTANTS D'ENQUÊTE : UN DÉBUT TIMIDE



Le mercredi 29 mars, le SCSI assistait à une réunion d'information de la DGPN présidée par Mme DAVET, conseillère judiciaire au sujet de ce nouveau métier créé dans le cadre de la LOPMI, les assistants d'enquête. Le Conseil constitutionnel étudie maintenant des décrets et arrêtés fixant notamment les modalités de formations.

Formation qualifiante commune pour nos deux forces (police/gendarmerie) ouverte aux personnels administratifs de catégorie B et aux policiers adjoints et gendarmes adjoints volontaires, celle-ci sera constituée de 150 heures d'apprentissage. Diplôme en poche, les assistants d'enquête postuleront sur les différents postes fléchés.

Le recrutement pour l'année 2023 sera limité à 53 assistants pour la PN et 50 assistants pour la GN. Si le SCSI salue toute initiative qui puisse faciliter le travail des enquêteurs, le nombre de recrutements à destination de la Police nationale est largement sous-dimensionné.

Le dispositif d'assistants d'enquête ne peut en outre être l'unique solution aux problématiques multiples de la filière judiciaire. Plus d'enquêteurs, une procédure simplifiée, un choc du numérique, une attractivité renforcée, des services de justice avec plus de moyens, sont autant d'impératifs pour répondre à la nécessité essentielle d'un service public aujourd'hui paralysé.

UNE DIVISION NATIONALE DES MOYENS AÉRIENS VERRA BIENTÔT LE JOUR

Conscient de l'importance du développement nécessaire des moyens aériens de la DCPAF, monsieur GARDON, directeur central, prend le contre-pied de la déflation des bureaux de police aéronautique de la PAF observée ces dernières années. Une division nationale de moyens aériens (DNMA) sera créée et renforcée à court terme avec une attention particulière pour les drones et leurs applications dans la lutte contre l'immigration clandestine. Un poste d'officier, adjoint du chef de la DNMA est d'ores et déjà prévu à l'échelon central pour l'animation du réseau des BPA.



Le SCSI valide cette initiative qui met à l'honneur le savoir-faire de la police aux frontières en matière aéronautique.

GESTION : CALENDRIER

- ⇒ Le TG des choix pour pourvoir aux postes vacants de commandants divisionnaires fonctionnels va être présenté à la signature du DGPN par la DRCPN ;
- ⇒ La campagne d'avancements 2023 entre également dans une phase finale ;
- ⇒ Les travaux du mouvement de mutations (MG1) sont en cours avec les directions d'emploi (affectations prévues entre le 15 mai et le 1er septembre).

Le SCSI revendique un calendrier de gestion plus clair avec une date butoir annoncée et respectée.

LE SCSI : DES RÉSULTATS CONCRETS POUR LES OFFICIERS !